AFFRANCHI PAR L'EDITEUR

6e. ANNEE. No. 48. — MANITOBA. — JEUDI, 24 MAI, 1877.

CONDITIONS

ABONNEMENT AU "METIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres monnaie, cours du Canada; les abonnés devront payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les Ateliers du MÉTIS ont été transportés à St. Boniface, sur la Rue Dumoulin, un arpent au Nord-Est du College.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION.



Reclamations Contradictoires sur les Terres d'Occupants.

— oo —

AVIS est par le présent donné que le Commissaire sera present aux endroits où se tiennent les séances de la Cour de Comté de Marquette Est le 18e jour de juin prochain à dix heures de l'avant midi pour entendre telles reclamations que les parties pourront désirer de faire régler et qui ont été renvoyées au Commissaire par le Ministre de l'Interieur. La liste de ces reclamations est ci-annexée.

Avant d'entendre aucune réclamation, le Commissaire exigera la production d'un certificat du Greffier de la Cour de Comté et du Régistrateur du Comté en conformité de la 38 Victoria chapitre 52, 8e clause. Les parties reclamant devront aussi attester sous serment ou par déclaration solennelle la justice de leur réclamation et faire notifier tout autre reclamant contradictoire de leurs reclamations et de leur intention de les porter devant le Commissaire un mois au moins avant de prêter tel serment ou faire telle affirmation. Copie de cet avis devra être annexé à l'affidavit ou affirmation.

Fort Garry 1 mars, 1877.

ALEXANDER MORRIS,
Commissaire.

LISTE DES RECLAMATIONS.

MARQUETTE EST.

NOM DU RECLAMANT.	DESCRIPTION DE LA TERRE. Paroisse Lot No.	No. dans le Régistre de la Cie. B. d'Hudson.	Superficie en acres.	REMARQUES.
RECLAMATION DANS LA PAROISSE DE ST. FRANÇOIS XAVIER.				
Robert Morgan	7	1082, 1083	165.6	Réclamée aussi par Louis Gagnon et Angus Morrison.
Louis Gagnon	16	1096	119.7	Reclamée aussi par Alex. Murray.
Hon. Donald A. Smith	82	1180	113.1	" " J. H. Burnell.
Rev. F. X. Kavanagh	119	1520	98.4	" " Antoine Houle.
RECLAMATION DANS LA PAROISSE DE LA BAIE ST. PAUL.				
Daniel Maloney	29	....	82.5	Reclamée aussi par F X Perreault alias "Wabaska."
Rev. F. X. Kavanagh	33	....	113	Reclamée aussi par F X Perreault alias "Wabaska."
Hon James McKay	37	....	121.5	Reclamée aussi par Wm. C Spence
Felix Chenier	38	....	105.5	" " Louis Desjarlais
Alexander McPherson	39	....	98	" " A Gonville
Andr. et Miles McDermot	61	....	126.16	" " D Caplette.
John Taylor	109	....	253.20	" " F. Brown et Philippe Flett.
William Crawford	115	....	107.55	Reclamée aussi par Jos. Bonnifer.
" "	116	....	100.65	" " George Wilde.
Thos. H. Brown	126	....	95 25	" " Alexis Vivier.
Maurice Lowman	133	....	99	" " Joseph Kirton.
Paschal Gladu	135	....	110.7	" " Joseph Vivier
George Hookey	160	....	96 6	" " Isabella Hallett.
Andrew Bourke	161	....	193.2	" " " "
" "	162 et 163	....	244.8	" " John Omand.
Angelique Short	166	....	106.8	" " Alex Murray.
Hon. James McKay	167	....	313.5	" " R. Collingwood
Robert Tait	171 et 172	....	216.6	" " F. X Perreault.
John Taylor	193	....	99	" " Hon. Jas McKay
Louis Fleuris	199	....	229 2	" " Louis Sayers.
Louis Sayers	200	....	184.5	" " François Lefort.
RECLAMATION DANS LA PAROISSE DE LA BAIE ST. PAUL.				
Charles DeMontigny	partie de 10	....	119.85	Réclame aussi par Michel Monette
John H Burnell	12	....	70.61	" " Sevère McKay
William Swain	59	....	155	" " P. Ledoux, Sr.
James Cameron	76	....	114	" " Alexis Vivier, sr.
Alexander Cunningham	78	....	121	" " Chas. Vivier,
Hon Jas. McKay	176	....	123	" " Moïse St. Denis
John Johnson	211	....	166.93	Partie de ce lot est réclamée par Daniel Maloney.
" "	parti de 212	....	150.21	Partie de ce lot est réclamée par Daniel Maloney.
Hon Donald A. Smith	234	....	92.44	Réclamée aussi par Bernard Desjarlais.
Pierre Thibert	237	....	119 98	Réclamée aussi par Joseph Flamont.
Jean Bellehumeur	238	....	117 97	Réclamée aussi par Sevère McKay
RÉCLAMATION DANS LA PAROISSE DE ST. FRANCOIS XAVIER.				
Joseph McLeod	1	1076 & 1077	237.60	Partie de ce lot est réclamée par Louis Gagnon.
David Gagnon	17	1097	112.50	Réclamée aussi par Frank L. Hunt
John Taylor	partie de 54	1144	189.70	" " Alexis Bergier
Joseph Bernier	partie de 54	1144		" " Gabriel Lavallée
Thomas Lumsden	57	1152	106.50	" " Madeleine Fournier.
William Pritchard	81	1182, 1183	199.20	Partie de ce lot est réclamée par Alex. McKay et Veuve Vallée.
Cuthbert Patenaude	100	1200 et partie 1201	105.70	Réclamée aussi par Veuve Allard.
				" " Joseph Welsh.
Hyacinthe St. Germain	102	1203 & 1204	181 80	Partie réclamée comme lot de bois par certains habitants de la Paroisse.
George Stephen	104	1206 & 1207	300.28	
James Farquarson	113	1530	322.00	Partie réclamée comme lot de bois par certains habitants de la Paroisse.



AVIS.

Tous les comptes contre le gouvernement de Manitoba devront à l'avenir être envoyes ou remis directement à l'Auditeur.

ALEXANDER BEGG,
Auditeur de la Province.

7 mars 1877, 6f.

Mis a l'Enclos.

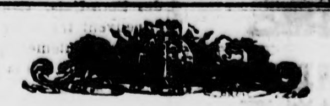
A l'Enclos de St. Pie de la Riviere aux Rats.

Une taure qui aura deux ans ce printemps; poil brun rougeâtre; et ventre blanc. Pas estampée.

Le propriétaire est prié de venir réclamer sa propriété, de prouver ses droits et payer les frais encourus.

AUGUSTIN CARRIÈRE
Gardien d'Enclos.

5 avril 1877



Reclamations Contradictoires sur les terres d'Occupants.

— (oo) —

AVIS est par le présent donné que le Commissaire sera présent aux endroits où se tiennent les séances de la Cour de Comté de Provencher, le 3ème jour de juillet prochain, à dix heures de l'avant midi, pour entendre telles reclamations que les parties pourront désirer de faire régler et qui ont été renvoyées au Commissaire par le Ministre de l'Interieur. La liste de ces réclamations est ci-annexee.

Avant d'entendre aucune réclamation, le Commissaire exigera la production d'un certificat du Greffier de la Cour de Comte et du Régistrateur du Comte en conformité de la 38 Victoria chapitre 52, 8ème clause. Les parties réclamant devront aussi attester sous serment ou par declaration solennelle la justice de leur réclamation et faire notifier tout autre réclamation contradictoire de leurs réclamations et de leur intention de les porter devant le Commissaire un mois au moins avant de prêter tel serment ou faire telle affirmation. Copie de cet avis devra être annexé à l'affidavit ou affirmation.

Fort Garry, 27 Mars, 1877.

ALEXANDER MORRIS,
Commissaire.

: oo :

LISTE DES RÉCLAMATIONS.

PROVENCHER.

NOM DU RÉCLAMANT.	DESCRIPTION DE LA TERRE. Paroisse Lot No	No. dans le Régistre de la Cie. de la B d'Hudson.	Superficie en acres.	REMARQUES.
RÉCLAMATIONS DANS LA PAROISSE DE STE. AGATHE.				
Paul Larond	1	....		
David Godon	23	....	116	Réclamée aussi par Ant. Colin.
Marie Roy Gosselin	35	....	114 5	
do "	37	....	95 64	
Albert J. Fawcett	41	....	103 03	Réclamée aussi par Angélique Gosselin.
			106	
Maxime Marion	95	....		Réclamée aussi p. Roger Marion
Daniel Braconnier	41	....	154	" " Justine Braconnier.
			109	
Solomon Venne	541	....	200 97	Réclamée aussi p. P. Cullen.
Antoine Pilon	610	....	140	" " J B Dupuy, sr
Baptiste Dubois	612	....	138 5	" " J B Dupuy, jr.
RECLAMATION DANS LA PAROISSE DE STE. ANNE				
Auguste Harrison	68	....	201	Réclamée aussi par John H. Mc Tavish et Daniel Carrière.
RECLAMATION DANS LA PAROISSE DE ST. NORBERT				
Geneviève G. Stanley	51	....	106 40	Réclamée aussi par Jeremie Cardinal et André Parisien
Cyrille Marchand	52	....	246 20	Partie de ce lot est réclamée par G. Zaste.
Louis Morand	79		84 50	Réclamée aussi p. J. Montreuil.
W. J. Watson	104 et 105	384 353 et partie de 352	94 50 97 80	" " V. Beaupré.
Joseph Lecomte	117	parties de 351 et 352 338	74 40	Partie de ce lot est réclamée par P. Sutherland
Bonaventure Parisien	213	....	106 80	Réclamée aussi par A. G. B. Bannatyne.
André Parisien	219	....	97 50	Réclamée aussi par Angelique Fontaine.
Baptiste Charette	220	....	92	Réclamée aussi par Gonzague Zaste.

RECLAMATION EN DEHORS DES ETABLISSEMENTS.

	Section.	Township	Rang.	
George Parker	20 et 29	8	1 Est.	Réclamée aussi p. John Parker

Avis de l'Administration.

Nos Abonnés voudront bien se rappeler qu'en refusant le Journal ils doivent solder leur compte, sinon le journal leur sera renvoyé jusqu'au paiement.

J. C. S. ROYAL,
Gérant.



LE "METIS."

Jeudi, 24 Mai, 1877.

NOUVELLES LOCALES.

—La malle de la Saskatchwane est partie de mardi matin.

— On annonce le départ de M. O. Monchamp pour le Canada.

—Le prix de la farine augmente, et l'importation a presque cessé des Etats-Unis.

— M. H. Martineau, agent des Sauvages du Lac Manitoba, est en ville depuis quelques jours.

— Aujourd'hui, fête de la Reine, suspension générale des affaires et publiques et privées.

— Il est rumeur d'un changement d'administration dans les bureaux du *Standard*.

— M. L. Payment vient d'ouvrir à l'ancien bureau de Poste, un hôtel très bien tenu et très bien encouragé.

—Il est arrivé quelques centaines de travailleurs depuis le printemps pour les sections 14 et 15 du Pacifique Canadien.

— La traverse pas à vapeur de McLean va de plus en plus mal, et les côtes sont de plus en plus mauvaises.

—Jusqu'ici le courant des colons se porte sur les bords de la Rivière Rouge, vers St. Norbert, Ste. Agathe, St. Jean-Baptiste, la Rivière aux Rats et la Petite Pointe de Chênes.

— La maison de scierie Macauly et Jarvis doit commencer ces jours ci les travaux de la saison. On dit le haut de la rivière couverte de billots appartenant à cette maison.

—Le contrat de fret pour le département des sauvages dans Manitoba et le Nord-Ouest a été donné à MM. McMicken et Taylor; celui de la viande à M. Jas. McKay.

—Le nouvel établissement de la Montagne de Pembina a déjà un bureau de poste: quand donc la paroisse de la Rivière aux Rats aura-t elle le sien ?

— Les élections de la Société St. Jean Baptiste ont eu lieu dimanche dernier au Collége de St. Boniface; la plus grande union n'a cessé de caractériser tous les procédés. Voir plus loin la liste des officiers.

— Il y a eu hier soir, une assemblée du Comité de Régie de la Société St. Jean Baptiste au Bureau du *Métis*: il y aura dimanche après midi à 2 heures, au même endroit réunion du Comité d'organisation.

—Nous avons eu trois jours de pluie, samedi, dimanche et lundi Les chemins sont défoncés en beaucoup d'endroits; mais les cultivateurs entretiennent les plus belles espérances.

— Tous ceux qui voyagent entre Pembina et Winnipeg sont émerveillés des travaux considérables des colons canadiens le long de la Rivière Rouge. Leurs clôtures occupent une ligne de plusieurs milles de long.

—Il arrive continuellement des canadiens par chaque bateau. Les uns viennent du Canada, d'autres des Etats-Unis. Ceux qui veulent et peuvent travailler sont contents, et disent hautement que le pays vaut encore mieux que la peinture qu'on leur en a faite.

— M. L. H. Prince, citoyen très respectable de St. Boniface, ouvrira lundi son Hôtel aux pensionnaires. Nous avons visité cet établissement qui ne le cèdera ni en comfort, ni en tenue, aux meilleures pensions bourgeoises de Winnipeg. Le nom de la maison sera l'*Hôtel National*.

—On annonce pour lundi prochain un voyage du steamer *Colville* de la Cie de la Baie d'Hudson au Fort Alexandre, sur le lac Winnipeg. Aux dernières nouvelles l'entrée du lac et la rive occidentale étaient encore couvertes de glaces.

—On annonce la mort de M. M. Coldwell. avocat, de Winnipeg. Ses funérailles ont eu lieu hier matin; le barreau y assistait en corps. Le défunt est beaucoup regretté; il était le frère de notre ancien et estimable confrère M. R. Coldwell ci devant du *Manitoban*.

—Il est arrivé près de milles têtes de bétail dans la province depuis le commencement du mois. Les immenses troupeaux de chevaux et de bestiaux de M. Demers ont quitté Montana le 24 avril dernier pour Manitoba.

—Patouelle ou *Patwell*, le *flatboatman*, est arrivé cette semaine avec plusieurs bacs chargés de marchandises de toute espèce. M. Patouelle a emmené sa famille, et se propose de se fixer ici. C'est un jeune homme actif, entreprenant et qui fera son chemin dans les affaires.

— Nous avons le plaisir de voir s'augmenter le nombre de maisons canadiennes de commerce à Winnipeg: ont ouvert durant le mois, M. Germein, un magasin de fer, M. Lapierre, un magasin de chaussures, et M. Lanciault, un atelier de sellerie. Tous, nous dit on, sont contents de leurs affaires.

— Samedi dernier, les nombreux amis de M E. Tassé, Surintendant des Ecoles Catholiques et assistant greffier de la Chambre, sont allés lui serrer la main à l'occasion de son départ pour le Canada où l'appellent des affaires particulières. M. Tassé espère être de retour dans la première semaine de juillet. Bon voyage!

—Le dernier numéro de la *Gazette Officielle* contient des règlements au sujet du transport, de l'emmagasinage et de la vente de la poudre. M. R. Power est nommé Inspecteur pour Winnipeg et le comté de Selkirk, M. J. Turenne, pour Provencher, M. J. McDougall, pour Marquette Est, M. J. McDonald pour Marquette Ouest, et M. Thos. Norquay pour Lisgar.

Quiconque vendra de la poudre à l'avenir devra se pourvoir d'une licence à cet effet, sous peine d'amende.

—Les pianos et orgues fabriqués et vendus par Daniel F Beatty, Washington, N. J. E. U. sont devenus si bien et si favorablement connus que tout ce que nous y ajouterions serait un surcroit aux témoignages déjà si nombreux. Tous connaissent ces instruments et tous les vantent. Mais tout le monde ne sait pas le bas prix auquel ils peuvent être achetés, comparé aux prix exigés pour ceux qui sont inférieurs. Nous conseillons à tous ceux qui voudraient acheter un piano et un orgue d'écrire à M. Beatty pour se faire adresser son catalogue illustré et sa liste des prix.

— Il est arrivé à St. Norbert la semaine dernière un brave canadien qui a fait la route de Crookston à Manitoba dans les plus singulières circonstances. Ce compatriote, qui s'était arrêté l'an dernier à Crookston E. U. sur de fausses représentations, s'est vite dégoûté de l'endroit, et a décidé au printemps de continuer sa route. Voulant économiser les frais de transport, il s'est construit un radeau de billots sur lequel il a élevé une cabane de planches pour mettre sa famille à couvert; puis, il a embarqué cheval, wagon, bestiaux, cochons, poules, ménage, etc., sur le radeau. et a confié le tout hardiment à l'onde de la Rivière Rouge qui n'est pas aussi perfide qu'elle en a l'air. Une perche lui servait de gouvernail. Notre brave colon a descendu ainsi plusieurs centaines de milles de la rivière, s'arrêtant le soir dans les pointes pour y passer la nuit, naviguant le jour pour éviter les nombreux vapeurs qui montent et descendent sans cesse la rivière, n'ayant nul souci des vents, ni de la marée, et parfaitement rassuré sur la route à suivre. Ce navire à la Robinson Crusoé est enfin arrivé en vue de St. Norbert où le hardi nautonier a jeté l'ancre; il est entré dans le port à pleines voiles, et son arrivée a été accueillie par les vivats nombreux de la population indigène accourue sur la côte pour saluer ce nouveau Christophe Colom des prairies canadiennes. Il s'appelle Langlois de son nom journalier, il a femme et enfants, et c'est son premier voyage au long cours. Son expédition aventureuse s'est accomplie le plus heureusement du monde, et prouve une fois de plus ce que peut la volonté d'un homme intelligent et déterminé. M. Langlois habite aujourd'hui la terre ferme, et aux dernières nouvelles il travaillait vigoureusement à ses semences.

Election des Officiers de la Société St. Jean Baptiste.

Dimanche dernier les membres de cette belle association nationale se sont réunis au Collége sous la présidence de M. Larivière, pour recevoir le rapport du Trésorier et procéder aux élections de l'année courante. L'assistance était très-nombreuse, et a témoigné le plus vif intérêt à ce qui s'est passé. Une bonne partie de la réunion se composait de canadiens nouvellement arrivés.

Après un intéressant discours du Président sur les opérations de l'année dernière, les élections ont le résultat suivant:

Sa Grâce, Mgr. Taché, Archevêque de St. Boniface, Président Honoraire;

Président.—l'Hon. M. Joseph Royal;

Vice-Président.—George Roy, Ecr. Hon. M. J. Dubuc et M. H. Bertrand; Aumonier de la Société, Messire G. Dugast;

Médecin.—Dr. T. Desjardins;

Secrétaire Correspondant.—E. Paradis; assistant, J. C. S. Royal;

Secrétaire Archiviste.—Cazimire Prud'homme; assistant W. J. Kittson;

Trésorier.—F. Trudel; assistant, O. Monchamp;

Commissaires Ordonnateurs.—E. Brisebois, A. Degagné;

Comité de Régie.—l'Hon. M. M. A Girard, MM. A. A. C LaRivière, M. Lépine, M. P. P., Félix Chénier, M. P. P, L. J. A. Lévêque, E. Germain, P. H. Prince, Anaclet Bissonnette, N. D. Gagnier, Hercule Houde, Joseph Laporte, Louis Pryment, Arthur Fafard, J. B. Morache et Félix Charrier.

L'installation des nouveaux officiers en lieu, et après quelques paroles de circonstance du nouveau président, l'assemblée s'est ajournée.

Le comité de régie s'est réuni hier soir, et a nommé les sous-comités d'organisation et de finances, lesquels doivent se réunir dimanche prochain à 2 heures de l'après-midi. Il a été décidé en outre que la célébration de la fête nationale sera remise au lundi 25.

NOUVELLES D'EUROPE.

Un Bref du St. Père annonce une indulgence plénière à l'occasion du 50e anniversaire de l'épiscopat de Sa Sainteté, "à tous et à chacun des fidèles du Christ des deux sexes qui, le 3 juin de cette année, en assistant dans quelque église ou oratoire que ce soit au saint sacrifice de la messe, après s'être confessés dans de vrais sentiments de pénitence et nourris de la sainte communion, prieront Dieu pieusement pour la conversion des pécheurs, pour la propagation de la foi, pour la paix et le triomphe de l'église romaine, une indulgence plénière, avec rémission de tous leurs péchés, appliquable également par manière de suffrage aux âmes des chrétiens sorties de cette vie en union par la charité avec Dieu."

Une lettre pastorale des archevêques de Toulouse, Auch, Albi, et des évêques de Bayonne, Pamiers, Cahors, Montauban, Rodez, Aire, Perpignan, Carcassonne, Agen, Tarbes et Mende, au clergé et aux fidèles de leurs diocèses leur annonce l'établissement d'une université catholique à Toulouse.

Parmi les anomalies dont la question d'Orient nous donne le spectacle depuis vingt mois, il en est une fort bizarre et qu'on ne saurait assez faire ressortir: c'est que toutes les fois que la diplomatie a essayé une solution, la question a fait un pas de plus dans le sens de la guerre. En effet, la note Andrassy, le mémorandum de Berlin, la conférence de Constantinople, et tout récemment le protocole de Londres, chacun de ces actes, loin d'apporter la solution avec lui, a ajouté aux périls de la situation, en rendant la conciliation plus difficile et l'entente à peu près impossible.

Depuis trois années, la marine militaire russe n'a pas beaucoup augmenté le nombre de ses bâtiments.

La flotte de combat russe est forte de 30 navires cuirassés portant 184 canons de 11 pouces en moyenne. De cette flotte, trois monitors et deux batteries circulaires sont dans la Mer Noire. On croit que la flotte russe du Levant ne comprend encore que des croiseurs non cuirassés.

La Turquie développe chaque jour la puissance de sa marine, comme nombre, elle est au premier rang parmi les marines européennes. Sept de ses navires cuirassés peuvent être comparés aux types français et anglais *Audacious* et *Marengo*.

Elle a 22 cuirassés portant 155 canons. Les deux frégates construites en Angleterre, qui seront bientôt prêtes, ont un déplacement de 9,120 tonneaux; l'armure est de 31 centimètres; le nombre des canons a été porté à douze, plus en chasse sur le pont.

A cette flotte cuirassée, il faut ajouter la flotte non cuirassée qui comprend deux yachts impériaux, quatre vaisseaux, quatre frégates à hélice, sept corvettes, vingt-deux gardes-côtes, quatre chaloupes à vapeur en station dans le Danube, dix avisos et trente-et-un transports.

C'est en tout cent quatre bâtiments armés de sept cent soixante trois canons.

En résumé, c'est une flotte formidable, si elle est bien commandée; car les matelots turcs sont des hommes disciplinés et énergiques. Toute la flotte cuirassée est dans la Méditerranée et la mer Noire.

LES ARMEES TURQUES ET RUSSES.

L'*Avenir Militaire* donne l'état suivant des corps d'armée russes:

1o. *L'armée du sud*, formée depuis le mois de septembre et placée sous les ordres du grand duc Nicolas, avec le général Niepoligiski pour chef d'état-major, comprend 4 corps d'armée complets, ayant chacun 2 divisions d'infanterie, 1 de cavalerie et d'artillerie correspondants; plus 4 bataillons de chasseurs, 2 divisions de cosaques du Don, 4 régiments de cosaques éclaireurs, 2 bataillons de sapeurs et les parcs; en tout, 36 000 hommes par corps, environ 200,000 hommes. Les avant-gardes sont déjà à Ongheni, point de jonction des voies ferrées russe et roumaine.

2o. *Réserves de l'armée du sud*: Elles se composent de 4 divisions d'infanterie, 4 bataillons de chasseurs, 1 division de cavalerie et d'artillerie correspondante; ces troupes, cantonnées en Bessarabie et en Podolie, représentent de 70 à 80,000 hommes.

Ainsi, les forces russes destinées à opérer sur le Danube monteraient à près de 280.000 hommes, et, en effet, le général, Klapka, dans un article qu'il a adressé à la *Nouvelle Presse libre*, de Vienne sur les débuts probables de la guerre, est très voisin de cette évaluation.

3o. *L'armée du littoral*, qui aura à surveiller la Crimée et les mouvements de la flotte turque, a été formée de deux corps autrefois dépendants de l'armée du Sud; il faut y joindre les garnisons de Kertch, Otchakoff, Bender et Ackermann, plus divers détachements; en tout, environ 100,000 hommes, placés sous le commandement supérieur du général Semeka.

L'armée du Caucase, compte, avec les réserves actuellement dirigées sur elle, 92 bataillons, 82 escadrons ou sotinas, 25 batteries, plus une cavalerie irrégulière formée de volontaires musulmans du Daghestan, de Tiflis et de la mer Caspienne. Le général Mélikoff commande cette armée, y compris les renforts qui arrivent à 150,000 hommes.

On peut donc dire que la Russie a présentement en ligne 500,000 hommes, dont il faut défalquer dès aujourd'hui plus d'un cinquième de non valeurs et non combattants. Mais, depuis un mois, on s'occupe

d'organiser et de mettre sur pied neuf nouveaux corps d'armée, et enfin à cet ensemble formidable s'ajoutera le corps de la garde, commandé par le grand duc héritier et composé de trois divisions d'infanterie, deux de cavalerie, trois brigardes d'artillerie et une de chasseurs.

Il est vrai que corps, stationné à Saint-Pétersbourg et aux environs, n'en sera sans doute pas retiré tout entier, et qu'on ne pourra pas non plus dégarnir tous les points du territoire.

Voici maintenant les forces militaires de la Turquie. Nous empruntons les renseignements suivants à l'*Invalide russe*, dont le témoignage n'est pas suspect :

La Turquie disposait, lors de la conclusion de la paix avec la Serbie, dans ses possessions européennes de 367 bataillons, 83 escadrons et 468 canons, ce qui donne un effectif de 248,000 hommes. En Asie, elle avait 165 bataillons, 64 escadrons et 372 pièces, soit un effectif de 120,000 hommes. Le total des troupes ottomanes s'élevait donc à 368,000 hommes.

Pour obtenir un tableau complet des forces militaires de la Turquie, il convient d'ajouter à ce chiffre : 3,000 sapeurs, 27,000 hommes de troupes de dépôt et 45,000 hommes environ composant les bataillons de rédifs de la troisième classe, actuellement en formation. D'après les dernières nouvelles des journaux, la Turquie organiserait encore des bataillons de mustahfis,—le dernier ban de la réserve ; mais l'effectif de ces corps improvisés, de même que l'effectif des troupes provenant de la levée en masse des musulmans, ne saurait être évalué même approximativement. Ce qu'on peut affirmer néanmoins sans risquer de se tromper, c'est que le total des troupes plus ou moins organisées ne dépasse pas 413,000 hommes.

LE JUGEMENT DE M. ROUTHIER.

Quoique ce jugement ait été renversé par la Cour suprême, il continue d'intéresser tous les vrais catholiques, et de recevoir en France les adhésions des plus flatteuses.

L'*Association Catholique*, revue des questions sociales, publiée à Paris, l'appréciait ainsi dans son No. du mois de Janvier dernier :

" Le jugement rendu par un juge de la Cour Supérieure de Québec, M Routhier, dont nous nous plaisons à signaler le nom à la reconnaissance et au respect des catholiques, est une page monumentale. Les inviolables libertés de l'Eglise, spécialement le droit du sacerdoce catholique d'agir sur les élections pour la défense des grands intérêts religieux et sociaux, y sont affirmés avec une puissance de raison invincible. Le sujet ne comportait ni ambiguité ni chicane. L'action du clergé avait été patente, énergique ; tous les curés avaient dès le début rappelé aux fidèles que les doctrines libérales étaient condamnées par les encycliques du Souverain Pontife, et dénoncées comme perverses et dangereuses par leurs évêques. Du haut de la chaire ils avaient déclaré que voter est un acte de conscience quand les intérêts de la société religieuse sont en jeu. La question exigeait donc une solution nette et tranchée. Cette solution a été donnée, et les droits du prêtre ont été établis par le juge avec une évidence et une érudition qui font de ce verdict un monument de jurisprudence chrétienne ....

Dans son numéro du mois de Février, la même revue reproduisait la plus grande partie du jugement, et disait encore :

" Il nous faut aller dans le Nord de l'Amérique pour respirer un air plus pur, et entendre dans les sphères officielles un langage inspiré par l'amour de la vérité et la recherche de la justice.................................

" C'est un devoir de conscience d'exposer à nos lecteurs et de mettre aux mains de nos amis la partie la plus importante de l'admirable *mémoire*, où M. Routhier a établi et prouvé par une irréfutable argumentation les droits du clergé en matière d'élections. C'est un monument de jurisprudence digne de la méditation de tous, et la France y est plus intéressée encore plus que le Canada."

Ces appréciations sont signées par le Comte de Ségur-Lamoignon, rédacteur-en-chef de l'*Association Catholique*.

Feu Messire Morrison.

Le 6 avril la tombe se fermait sur les restes d'un prêtre aussi distingué par ses vertus que par sa science et son noble caractère.

Messire Charles François Calixte Morrison était né à Berthier (en haut), le 28 septembre 1819, de M. Charles Morrison et de Dame Julie Emérance Boucher. Il entra dans l'état ecclésiastique en 1839, et fut ordonné prêtre à Montréal, le 16 octobre 1842. Il fut d'abord missionnaire dans les Cantons de l'Est où il eut pour compagnon de ses pénibles travaux, Messire Barrette, curé de St. Ligori. Après deux années de missions, M. Morrison fut nommé curé de St. Bernard de La colle ; en 1846, il fut transféré à St. Valentin. Enfin, en 1853, il fut chargé de la cure de St. Cyprien, où il exerça le ministère pastoral jusqu'à sa mort.

Le Révérend M. Morrison joignait au caractère le plus affable et le plus doux, une délicatesse et une bienveillance qu'on ne saurait trop admirer. Sa charité, dirigée par le véritable esprit ecclésiastique, le plaçait toujours à la tête de toutes les bonnes œuvres. Les nombreux amis qu'il laisse dans une grande et sincère douleur ont toujours exalté sa cordiale hospitalité, sa généreuse sympathie et toutes les qualités qui font le prêtre modèle et le pasteur parfait. Le regretté défunt se fit remarquer par un zèle et une régularité qui ne se démentirent jamais. Aussi était-il aussi estimé de tous ses confrères que respecté et aimé de ses paroissiens. Tant de mérites ne manquèrent pas d'être remarqués. Plusieurs évêques le désirèrent pour être le co-opérateur de leurs œuvres L'évêque élu de Walla-Walla Mgr. N. B. Blanchet, le demandait comme auxiliaire dans une lettre du 8 septembre 1846. En 1859, Mgr. J. Farrell, évêque d'Hamilton, lui écrivait de Montréal, avec la permission de Mgr. Bourget, pour le presser de s'adjoindre à lui afin de devenir son *conseiller intime*. " J'ai cru, dit-il, dans cette même lettre, trouver quelques prêtres qui me conviendraient, mais personne peut-être, autant que vous, à cause de votre expérience et des bonnes qualités que je vous connais." Enfin, le 14 décembre 1863, Sa Sainteté le Pape Pie IX lui adressait des bulles le nommant coadjuteur de Mgr. Demers, évêque de Vancouver. Il refusa tous ces honneurs, plus par humilité que par égard à sa santé. Tant de témoignages de confiance donnés par ces illustres personnages redisent bien haut les grandes qualités de ce digne et regretté curé.

Bien longtemps on se rappellera, dans la paroisse de St. Cyprien et dans le cercle de ses nombreux amis, sa grandeur d'âme, son dévouement apostolique et l'aménité de son caractère.

Histoire Veritable.

Une pauvre femme recevait tous les jours deux portions d'aliments dans une maison religieuse. C'était son dîner quotidien, pour elle et son mari, savetier sans ouvrage.

Pauvre dès l'enfance, la mère Georges avait appris, par une dure expérience, à plaindre les pauvres. Elle compatissait parce qu'elle les connaissait, aux horreurs de la faim et aux angoisses de l'abandon......

Elle vivait dans une misérable cabane où, malgré sa propre détresse, elle recueillait d'autres malheureux et trouvait encore un moyen de les secourir.—Entre *ses protégés*, il y avait un pauvre orphelin de huit ans, à qui elle donnait une partie de son chétif repas.

Un jour elle rentrait chez elle, avec son panier et ses vivres accoutumés.

L'enfant la vit venir : " Mère Georges, lui dit-il, j'ai bien faim, donne moi à manger ; je n'ai pas encore mangé aujourd'hui."—" Tiens, mon garçon," lui dit la bonne femme en l'embrassant, " mange, mais laisses-en un peu, car moi non plus, je n'ai pas encore déjeuné." L'enfant y allait de si bon cœur, qu'elle n'avait pas le courage de l'interrompre...Et cependant le panier se vidait, et on commençait à voir le fond des écuelles.—Le petit affamé mangea tout, embrassa la mère Georges, et s'en alla en chantant.

La bonne femme, debout sur sa porte, le regardait partir : " Voilà tout de même, pensait-elle, mon dîner qui s'en va ! Et mon pauvre mari que va-t-il dire ? que lui donner ? "

Pendant qu'elle faisait ces tristes réflexions, son attention fut distraite par un petit chien blanc qui, du bout d'un terrain sur lequel la cabane était bâtie, accourait droit à elle, poursuivi de près par un gros dogue. Le roquet tenait dans sa gueule quelque chose de presque aussi gros que lui......C'était un énorme morceau de pain blanc.

Il arrive droit à la pauvre mère, dépose à ses pieds le pain, auquel il n'avait pas touché, et se sauve de côté. Le gros chien s'était arrêté à quelque distance.

Stupéfaite, la bonne femme ramasse le pain ; une grosse tranche de viande était au milieu : il y avait de quoi faire un excellent repas !...

Elle rentra à la maison " O mon Dieu !" s'écria-t-elle en tombant à genoux et en pleurant de joie, voilà donc que vous me rendez vous-même le dîner dont je me suis privée pour vous !...

" Ce fut le *dîner de la Providence*. Jamais le pieux ménage ne mangea de si bon appetit. La bonne femme ne fit que chanter des cantiques toute la soirée et toute la nuit, tant elle était contente de ce trait de la protection du bon Dieu ; et le lendemain, en le racontant, elle avait les larmes aux yeux. "*Le bon Dieu*," disait-elle en finissant son récit, " *est le grand trésor des trésors. Avec lui, on ne manque de rien, même quand on a bien de la misere.*"

VARIETES.

Coupé dans le *Charivari* :

—A première vue, on serait tenté de croire que tous les Français sont médecins.

—Pourquoi ?

—Parce qu'ils ne peuvent s'aborder sans se prendre la main en se demandant les uns aux autres : " Comment vous portez-vous ? "

***

—Echo de la correctionnelle :

Le plaignant est un Auvergnant.

—Ainsi donc, lui dit le président, vous portez plainte ?

—Pardon, mon président, je porte de l'eau.

***

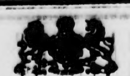
—M. Calino voit passer une pension revenant de la promenade sous une pluie battante.

—Ces pauvres enfants ! s'écrie son épouse, vraiment, c'est piteux de les voir.

—Allons donc, répond Joseph, pour refaire la patrie ; il faut des hommes bien trempés.

NAISSANCE.

A St. Boniface, le 11 du courant, la Dame de Geo. Roy, Ecr., Député Secrétaire-Provincial, une fille.



PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

[L. S.]

ALEXANDER MORRIS
Lieut. Gouverneur

A nos fidèles et bien aimés les Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre Province de Manitoba, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de notre Province de Manitoba, en Notre Ville de Winnipeg, qui devait se tenir et avoir lieu le dixième jour du mois d'Avril et à chacun de vous.

SALUT.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Manitoba se trouve convoquée pour le dixième jour du mois d'Avril auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents.

Sachez maintenant que pour diverses causes et considérations et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de Notre Province de Manitoba, de vous exempter et chacun de vous d'être présents, au temps susdit, vous convoquant et par les présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Ville de Winnipeg, Samedi le premier jour du mois Juin prochain, pour y prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province et y faire ce qui pourra sembler nécessaire, ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba, TÉMOIN Notre Fidèle et Bien Aimé l'Honorable ALEXANDER MORRIS, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement à Fort-Garry, le quatrième jour d'Avril dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-dix-sept et de Notre Règne la Quarantième.

Par ordre,
JOSEPH ROYAL,
Secrétaire Provincial

VENTE DE TERRE PAR LE SHERIF.

Andrew G. B. Bannatyne, Frederick McKenzie et autres.

vs.

Alexander McDougal Brown, défendeur.

Par et en vertu de Writs de Fieri Facias émanés de la Cour du Banc de la Reine, à la poursuite de Andrew G. B. Bannatyne, Frederick McKenzie et autres, et à moi adressés j'ai saisi et pris en exécution, tous les droits, titres et intérêts du susdit défendeur sur les lots suivants, savoir: tout ce certain lot ou morceau de terre et prémisses connus et décrits comme le lot No. 24, sis et situés à la Pointe Douglas dans la cite de Winnipeg, et tous les droits intérêts et réclamations dans la commune de la Pointe Douglas.

Aussi ses droits, titres, intérêts et réclamations sur la balance des lots Nos. 15 et 16 dans la subdivision légale de la réserve du pénitencier à Stoney Mountain, de la contenance de 80 acres en superficie plus ou moins.

Aussi tous les droits, titres et réclamations sur le quart de section nord ouest de la section 14 township 11 rang 2 est, de la contenance de 106 acres de superficie, plus ou moins.

Aussi tout ce lot ou morceau de terre et prémisses sis et situés du côté est de la rue Principale (Main Street) dans la dite cité de Winnipeg, formant un angle ou pointe entre le lot d'un nommé François Gingras, au sud et d'un nommé Ptolemy, au nord ayant douze pieds de front plus ou moins sur la rue Principale (Main Street) susdite et s'étendant en arrière à l'est et formant un angle aigu, sur lequel lot on dernier lieu ... érigée une petite bâtisse en ... claire.

Le tout sera exposé en vente à mon bureau, dans la cité de Winnipeg, mercredi le sixième jour de Juin 1877, à onze heures A.M.

COLIN INKSTER,
Shérif.

Par C. CONSTANTINE,
Député Shérif.

F. McKenzie Procureur ...

Office du Shérif, 6 Mars, 1877

AVIS PUBLIC.

Dans l'affaire de Thomas Taylor
Failli.

Le soussigné, David Young, de la Cité de Winnipeg, marchand, a été nommé syndic, les créanciers sont priés de m'envoyer leurs réclamations avant un mois de cette date.

DAVID YOUNG,
Syndic.

Winnipeg, 17 Mai, 1877.

AVIS PUBLIC.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.
Dans l'affaire de Félix Pagerie
Failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens et les créanciers sont priés de s'assembler à mon bureau à Winnipeg, Mardi le cinquième jour de juin, à deux heures p.m., pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic s'il le jugent à propos.

JOHN BALSILLIE,
Syndic officiel.

Fort Garry, 9 Mai, 1877.

JOSEPH ROYAL,
Sec.-Provincial.

ABONNEZ-VOUS AU JOURNAL "LE METIS."

Le seul Organe Français publié dans le Nord-Ouest.

Le prix de l'Abonnement est de $2 50 par Année,

PAYABLE D'AVANCE.

Tous ceux qui désireront le recevoir voudront bien s'adresser à J. C. S. ROYAL, Gérant.

AVIS.

En conformité de la sixième section de la 40ème Victoria Cap. 11, intitulé: "Acte pourvoyant à l'établissement d'une Université Provinciale," Je donne avis qu'il est maintenant ouvert à mon bureau un Registre où seront entrés les noms de tous les gradués, mentionnés dans la cinquième section du susdit acte, sur preuve satisfaisante de qualification, et sur paiement d'honoraires de deux piastres.

JOSEPH ROYAL,
Secrétaire Provincial.

Winnipeg, 14 Avril, 1877.